

LE CESE DE DEMAIN, UN TRAIT D'UNION ENTRE LES CITOYENS ET LES POUVOIRS PUBLICS



ENTRETIEN AVEC PATRICK BERNASCONI



Président du Conseil économique, social et environnemental, Patrick BERNASCONI a gravi un à un les échelons (du local au national) de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) qu'il a présidée de 2005 à 2013.

Depuis janvier 2014, il préside SMAvie BTP, mutuelle d'assurances sur la vie, et diverses sociétés du Groupe SMA.

Il est également membre du bureau exécutif du MEDEF de 2010 à 2013.

Membre du CESE depuis 2010, Patrick Bernasconi est nommé en 2014 Vice-président de cette assemblée consultative. Il en est élu président au premier tour le 1er décembre 2015 pour un mandat de 5 ans.

RÉSUMÉ

Le CESE réfléchit à son rôle et au renforcement de son action pour apporter une réponse à la crise démocratique actuelle. Face à l'émergence d'une forte demande de participation citoyenne dans l'espace public, il a initié une réforme interne visant à ouvrir le Conseil à la société civile toute entière, qui s'inscrit dans le projet de réforme constitutionnelle. En complémentarité de sa fonction première de représentation des corps intermédiaires, il vient renforcer son rôle de trait d'union entre les citoyens et les pouvoirs publics en intégrant des citoyens à ses travaux, par des expériences participatives inédites.



LE CESE DE DEMAIN, UN TRAIT D'UNION ENTRE LES CITOYENS ET LES POUVOIRS PUBLICS

Le CESE est l'assemblée de la société civile organisée, dont la mission première est de représenter les corps intermédiaires, au travers des plus de 80 organisations la composant. Depuis le début de ma mandature, j'ai engagé avec les groupes du CESE une réflexion sur la nécessité d'ouvrir notre assemblée et les organisations sur des nouvelles modalités de travail et de prise de décision. Aujourd'hui, les adhérents d'organisations, les citoyens souhaitent participer plus activement à l'élaboration des décisions publiques. Nous avons senti comme une nécessité de répondre à cette attente forte de participation citoyenne.

Le Président de la République a annoncé son souhait de faire une réforme constitutionnelle dans laquelle le CESE serait concerné. En plus de se voir saisi sur tous les sujets sociaux, économiques et environnementaux, un chapitre entier du projet de réforme constitutionnelle est consacré à la participation citoyenne dont notre Conseil, qui voyait également clarifié son rôle, devient l'élément central. C'est aujourd'hui pour nous un acquis important mais qui, pour le moment, n'a pas pu trouver de traduction institutionnelle. Cela ne nous empêche

toutefois pas d'innover dans nos démarches et de prendre en compte la parole citoyenne. Ainsi, nous avons fait évoluer nos méthodes de travail afin de contribuer à l'élaboration des politiques publiques, en transmettant la vision de la société civile organisée qui dans certains cas est élargie à celle des citoyens. Par cette vision partagée, le CESE devient l'assemblée d'expression de la société civile, étape intermédiaire indispensable à une vision partagée des politiques publiques, échelon fondamental pour plus de cohésion sociale.

« Le CESE devient l'assemblée d'expression de la société civile, étape intermédiaire indispensable à une vision partagée des politiques publiques. »

Le premier acquis de cette mandature a été de très vite chercher à traiter des pétitions – une trentaine – ce qui a permis au CESE de donner une portée institutionnelle à des propositions de citoyens engagés. Notre rôle sur les pétitions a ainsi été reconnu dans le projet de réforme constitutionnelle, avec une « sortie institutionnelle » plus forte à l'heure actuelle.

Nous avons aussi utilisé d'autres outils tels que les plateformes de participation citoyenne pour rendre certains « Avis », tel celui sur l'orientation des jeunes, qui ont également montré toute leur efficacité.

Nous avons été encore un peu plus loin dans l'exercice de cette participation citoyenne puisque nous avons exploré le sujet du tirage au sort dans le cadre du Grand débat. Cette expérience, une trentaine de citoyens tirés au sort, a été jugée positivement par chacun d'entre eux. Elle est majeure car nous avons associé citoyens et conseillers pour rendre un avis au gouvernement dans le cadre du Grand débat, qui exprime cette vision partagée des corps intermédiaires et des citoyens. Nous avons travaillé ensemble, engagé une réflexion commune afin de dégager des principes d'intérêts généraux : c'est cela la valeur ajoutée du CESE. Nous faisons évoluer notre dispositif à partir de cette expérience pour penser un mécanisme encore plus efficace.

Il y a enfin un autre outil que nous expérimentons : la Convention citoyenne pour le climat, annoncée par le Président de la République et organisée par le CESE. Elle mobi-

lise en effet 150 citoyens et dispose d'une portée différente, avec l'engagement du Président de reprendre un certain nombre de propositions. Plusieurs options ici seraient possibles : soit de les porter vers les deux autres assemblées qui composent le Parlement, soit pour certaines de les reprendre sous forme de décret ou même de les proposer à référendum.

Nous engrangeons de l'expérience. Ce qui m'importe pour le CESE, c'est bien de trouver la bonne forme de participation selon le problème qui nous est soumis, notamment sur des projets sociétaux. Nous avons aujourd'hui un certain nombre d'outils à disposition qu'il faut continuer à évaluer, à parfaire. Il faut renforcer leur légitimité et leur donner un cadre institutionnel afin que notre assemblée incarne véritablement le trait d'union entre les citoyens et les pouvoirs publics.

« Le CESE peut agréger cette parole individuelle, créer du collectif et chercher l'intérêt général à travers la participation citoyenne et les corps intermédiaires. »

Les événements actuels vont sans doute remettre ces sujets sur le de-

vant de la scène, notamment une mutation du CESE qui soit bénéfique pour tous, un CESE qui travaille avec les deux autres assemblées, et encore mieux avec la Cour des comptes et le Conseil d'Etat pour éclairer davantage la décision publique. Le CESE peut agréger cette parole individuelle, créer du collectif et chercher l'intérêt général à travers la participation citoyenne et les corps intermédiaires.

C'est donc un ensemble cohérent qu'il faut construire avec d'une part un CESE placé dans son rôle institutionnel et d'autre part des corps intermédiaires qui s'approprient toujours mieux une institution qui rend des avis, des rapports qui sont renforcés, améliorés et qui peuvent intégrer de la participation citoyenne. C'est une sorte, toute proportion gardée, de révolution de palais qu'il faut réaliser en assignant à chaque acteur sa place et ses missions.

J'ajoute que la démocratie participative est quelque chose de nouveau. Les citoyens doivent se l'approprier. Nous devons leur proposer les bons outils. Il faut professionnaliser et être toujours plus rigoureux. C'est à ce niveau que nous avons besoin des chercheurs. Mais ce complé-

ment démocratique qu'est la participation ne doit pas être un alibi, il n'y aurait rien de pire. C'est la raison pour laquelle les décisions prises doivent trouver un débouché institutionnel, les citoyens en retirer un bénéfice. Nos meilleurs défenseurs aujourd'hui sont les citoyens tirés au sort, ou qui ont travaillé avec nous, même ceux dont les propositions ou avis n'ont pas été retenus. Nous les avons écoutés, ils ont compris. Et à chaque fois, penser et placer les bons outils au bon niveau, réaliser, écouter, transmettre puis évaluer ce que nous pouvons améliorer dans le dispositif.

**« Ce complément démocratique
qu'est la participation ne doit
pas être un alibi. »**

J'e vais vous prendre un exemple récent, la légalisation de la vente du cannabis. Sur le fond, on voit bien que les politiques ont énormément de mal à prendre une position. Si l'on décide de s'enrichir d'une parole citoyenne sur un sujet de société, on peut aller vers un outil de participation citoyenne ou de type convention. Le sujet traité avec l'appui d'organismes intermédiaires, peut trouver une solution. Je crois

vraiment qu'il serait possible d'arriver à quelque chose d'intéressant comme on a pu le voir en Irlande sur des sujets sociétaux (le mariage pour tous, l'IVG). C'est intéressant pour les pouvoirs publics car dès lors, ce qu'ils proposent est issu de la participation citoyenne et non du Président de la République, cela éclaire la décision et peut éviter le vote sanction dans le cas d'un référendum, comme les exemples étrangers nous l'ont montré.

Je souhaite vraiment que le CESE devienne un incubateur de démocratie, qu'il puisse tester, faire évoluer... C'est un lieu qui s'y prête assez bien, souple, la meilleure institution pour cela.

Enfin, la crise sanitaire actuelle va entraîner une crise économique majeure, qui va soulever de très nombreuses interrogations. Le CESE essaiera d'amener une contribution positive à la sortie de cette crise.